



APPEL A COTISATION 2022 FEDERATION SANTE MENTALE FRANCE

Paris, le 12 janvier 2022

Chers Adhérents, chers Amis,

En ce début d'année, **je vous présente tout d'abord mes meilleurs vœux pour 2022**. Que cette nouvelle année soit pour chacun d'entre vous porteuse d'espoir et riche en avancées et en projets enthousiasmants concernant la santé mentale !

Votre association, votre structure, votre organisme, est actuellement (ou a été) adhérente à Santé Mentale France. **Je vous en suis très reconnaissant car c'est avec vous que notre fédération a pu avancer en 2021** et être une force d'action pour le progrès des politiques publiques et des pratiques d'inclusion portées par les professionnels et la société toute entière.

En 2022, la fédération Santé Mentale France va continuer de plus belle à se déployer et à faire avancer les valeurs et les projets qu'elle porte au nom de tous ses adhérents, avec ce qui fait sa spécificité aujourd'hui : la capacité à fédérer tous les acteurs de l'ensemble des champs de la santé mentale (sanitaire, médico-social, social, personnes concernées et proches).

Le programme de l'année 2022 s'annonce intense, autour de nos principales missions :

- de PLAIDOYER : notamment avec la rédaction et la diffusion d'un Manifeste de SMF sur les enjeux de la psychiatrie et la santé mentale en France au premier trimestre, et le renforcement de nos liens avec les partenaires et collectifs publics et privés.
- de VISIBILITE et de COMMUNICATION : projet d'un nouveau site ; développement de nouveaux outils de communication internes et externes ; présence renforcée sur les réseaux sociaux ; espace dédié sur les pratiques orientées rétablissement et la place des personnes concernées.
- d'INFORMATION et de FEDERATION de son réseau d'acteurs : un programme de colloques et conférences au niveau national (Congrès Réh@b-SMF en Juin 2022, prochains Ateliers du Rétablissement à l'automne, un ou deux webinaires à programmer) et au plan régional.
- de FORMATION et d'ACCOMPAGNEMENT, en s'appuyant sur l'accréditation Qualiopi obtenue en Octobre 2021 : PSSM (premiers secours en santé mentale), PSSM module Jeunes, formations sur le Rétablissement, proposition d'accompagnement sur mesure des structures dans leur évolution.

Soigner – Accompagner – Se rétablir - Innover



Pour réaliser ses missions et renforcer les services proposés à ses adhérents, Santé Mentale France a besoin de votre engagement : **c'est le moment de renouveler votre ADHESION pour l'année 2022 !**

Afin de régler dès que possible votre cotisation 2022, vous trouverez ci-joint :

- Une fiche récapitulant les tarifs de cotisation. L'AG 2021 ayant voté leur reconduction sans augmentation, le barème est identique à celui de l'an passé.
- Le bulletin de cotisation 2022.
- Le RIB de la fédération.
- Le bulletin d'abonnement à la fédération : « Pratiques en Santé Mentale », à laquelle chaque adhérent est fortement invité à s'abonner. Cette année, nous proposons un nouveau format : abonnement en version électronique en plus ou à la place de la version papier, avec accès aux archives de la revue sur plusieurs années. N'hésitez pas à profiter de cette nouvelle flexibilité de lecture et de diffusion au sein de vos équipes !

MESSAGE IMPORTANT : Les statuts de la fédération votés le 10 septembre 2020 ont obtenu en 2021 leur agrément par le Conseil d'État et les Ministères compétents, si bien que l'organisation des collèges a évolué et que la plupart des adhérents change de numéro de collège en 2022, à savoir :

- Le Collège I est composé d'organismes représentant les opérateurs du soin : publics et privés.
- Le Collège II est composé d'organismes représentant les opérateurs de l'accompagnement social et médicosocial
- Le collège III est composé d'organismes représentant les usagers, les familles et les opérateurs de l'aide et de l'entraide en santé mentale, non mentionnés dans le collège II, notamment les associations ayant conclu une convention au titre de l'article L.3221-4-1 du code de la santé publique, les groupes d'entraide mutuelle, les dispositifs de « pair-aidance », et tous groupements d'adhérents au titre de leurs fonctions de coordination ou de formation.

Ne soyez donc pas surpris de ce changement du collège : il n'implique pas de changement de cotisation, mais seulement une organisation plus logique pour la fédération.

Nous comptons sur vous pour continuer à apporter votre contribution en 2022.

Au nom du conseil d'administration et en mon nom propre, je vous remercie par avance de votre engagement et votre soutien à Santé Mentale France. **Ensemble, nous pouvons changer les choses et œuvrer à une refondation de la psychiatrie et la santé mentale en France.**

Bien cordialement,

Denis LEGUAY

Président

Soigner – Accompagner – Se rétablir - Innover